

Nîmes Université : une sous-dotation budgétaire « malgré tous nos efforts » (Benoît Roig)

News Tank Éducation & Recherche -
Paris - Actualité n°425487 - Publié le 09/01/2026 à 10:36

Imprimé par - abonné # - le 19/01/2026 à 11:05



Benoît Roig, président de l'Université de Nîmes - © Université de Nîmes

« Malgré tous nos efforts, et le fait que nos indicateurs financiers sont encore dans le vert, nous ne sommes pas du tout dans les radars des établissements susceptibles d'être aidés », indique Benoît Roig, président de Nîmes Université, à News Tank le 06/01/2026. Le conseil d'administration de l'EPE (Etablissement public expérimental) a voté le 09/12/2025, à l'unanimité, une motion « dénonçant le traitement réservé à l'université ».

Avec cette motion, le CA veut pointer notamment le montant de la SCSP (Subvention pour charges de service public)

qui s'élève à 23,9 M€ au budget initial 2026, en baisse de 1,7 % par rapport à celle prévue au budget rectificatif 2025 (24,3 M€), et surtout selon lui sous la moyenne des universités de taille comparable.

« Si l'on se compare à des universités de notre catégorie accueillant autour de 6 à 7 000 étudiants, elles disposent de 60 à 70 M€. C'est trois fois plus que nous, et cela a un impact sur l'encadrement, puisque 80 % de ce budget, c'est de la masse salariale. Cela devient très compliqué au quotidien. »

Interrogé sur les assises du financement des universités lancées par le Mesre en janvier, Benoît Roig y voit une occasion de rediscuter des dotations : « Il y a deux scénarios possibles : soit c'est un processus ouvert, qui donne réellement la parole à tous les types d'universités, afin de réfléchir collectivement à un modèle d'allocation des moyens partagé. Soit tout est déjà plus ou moins acté et il s'agit simplement de discussions formelles pour entériner des décisions déjà prises. Ce qui ne servirait à rien. »

« Je pense néanmoins qu'il existe une réelle volonté de dialogue. À France Universités, un travail important a déjà été mené sur le modèle d'allocation des moyens. Des propositions existent, et peuvent être mises sur la table. Je ne parle pas d'une solution miracle, car nous savons très bien que le contexte budgétaire est extrêmement difficile », dit-il.

Alerter « avant que cela explose »

Selon Benoît Roig, la sous-dotation de l'université « commence à poser de réels problèmes, alors même que la gestion de l'établissement est extrêmement saine et rigoureuse depuis des années ».

En effet, Nîmes Université n'a franchi aucun des seuils d'alerte sur les trois indicateurs financiers suivis par le ministère et mis en place en janvier 2025. Néanmoins, Benoît Roig veut « alerter avant que cela explose. Aujourd'hui, l'université a un résultat négatif d'environ 600 k€, qu'elle arrive encore à absorber grâce à des réserves. Mais cette situation fatigue les équipes, et si rien n'est fait, cela va finir par casser ».

« Je ne veux pas me placer parmi ceux qui crient simplement "on n'a pas d'argent". Le problème est plus structurel. L'université est jeune, elle a été créée en 2007 avec un déficit de masse salariale dès l'origine. En vingt ans, le nombre d'étudiants a été multiplié par trois, sans que les effectifs de personnels suivent. On arrive aujourd'hui à une limite. »

« Quand je parle au ministère, je dis simplement : regardez les chiffres. La moyenne nationale est d'environ cinq E-C pour 100 étudiants. Chez nous, nous atteignons péniblement deux. Cela veut dire que nous n'avons pas les moyens de mettre le même nombre d'enseignants face aux étudiants. Je ne demande pas de doubler les effectifs du jour au lendemain. Je demande quelques postes par an pendant trois ou quatre ans, de quoi redonner de l'oxygène à l'établissement et aux équipes. »

« Aujourd'hui, les équipes fatiguent, la charge de travail est énorme. Un exemple très concret : dans la plupart des universités, les vice-présidents bénéficient de décharges d'enseignement. À Nîmes, mon premier vice-président assure un service et demi. Les vice-présidents recherche, formation, vie étudiante sont entre 1,3 et 1,7 service. »

Il ajoute que les mesures Guerini, le relèvement du taux du CAS Pensions et la mise en œuvre de la PSC (Protection sociale complémentaire) représentent un coût de 500 k€ pour l'établissement en 2026. « Nous ne demandons pas plus d'argent, simplement de pouvoir assumer ces mesures sans être contraints de réduire notre action de service public ».

Une demande dans un contexte budgétaire national dégradé

Questionné sur la faisabilité d'une demande de rallonge de dotation de service public dans un contexte de restrictions budgétaires général, Benoît Roig répond : « On nous explique que les universités doivent participer à l'effort général. Je n'ai pas de problème avec le principe de solidarité, mais encore faut-il partir de bases comparables. Quand vous avez un budget de 24 M€ alors qu'il devrait être, à minima, autour de 47 ou 48 M€ pour un établissement de notre taille, vous ne pouvez pas contribuer à l'effort de la même manière que d'autres. »

Interrogé sur un éventuel réajustement des dotations de certaines universités relativement aux autres, il dit « refuser de mettre les universités les unes contre les autres ».

« La diversité du paysage universitaire est une richesse pour la France. Nous avons de grandes universités intensives en recherche, avec un rayonnement international, des classements, c'est très bien et il faut continuer à les soutenir. Et puis nous avons des universités comme la nôtre, Le Havre, Avignon, des universités de territoire, souvent enclavées, qui jouent un autre rôle. »

« Je ne dis pas que nous ne faisons pas de recherche, mais nous ne pouvons pas la faire à la même échelle. En revanche, nous avons un rôle social majeur. Si nous n'étions pas là, que feraient ces boursiers, ces étudiants qui ne peuvent pas se déplacer pour des raisons financières ou familiales ? Nous les accueillons, nous les accompagnons, et nous les faisons réussir. »

Il précise qu'en première année, 65 % des étudiants de Nîmes Université sont boursiers, un chiffre qui s'élève à 52 % sur l'ensemble de l'établissement. « Entre 40 et 50 % de nos primo-entrants sont les premiers de leur famille à accéder à l'université. Nous avons une vocation sociale extrêmement forte. Nous permettons à des jeunes qui, sans nous, n'iraient probablement pas à l'université, de réussir », selon lui.



Benoît Roig

Président @ Nîmes Université (EPE)

Professeur des universités @ Nîmes Université

Parcours

Depuis décembre 2024

Nîmes Université (EPE)

Président

Depuis 2013

[Nîmes Université](#)

Professeur des universités

Janvier 2019 - décembre 2024

[Nîmes Université](#)

Président

Septembre 2018 - janvier 2019

[Nîmes Université](#)

Directeur de l'équipe d'accueil Chrome

Septembre 2014 - janvier 2019

[Nîmes Université](#)

Vice président

2010 - 2013

[École des hautes études en santé publique \(EHESP\)](#)

Professeur des universités

1999 - 2010

[IMT Mines Alès \(École nationale supérieure des mines d'Alès\)](#)

Maître assistant

Établissement & diplôme

N.c. - 1999

[IMT Mines Alès \(École nationale supérieure des mines d'Alès\)](#)

Doctorat

Fiche n° 33951, créée le 23/01/2019 à 15:41 - M&àj le 08/01/2026 à 17:00

Nîmes Université (EPE)

Catégorie : Universités

Adresse du siège

Rue du Docteur Georges Salan CS 13019
30021 Nîmes Cedex 1 France

Général

Date de création	Création au 01/01/2025
Statut	EPCSCP de type expérimental
Tutelles	Ministère en charge de l'enseignement supérieur et de la recherche
Composantes	<ul style="list-style-type: none">• Droit économie gestion, Staps, Psychologie, lettres, langues et histoire, Sciences et arts• 2 établissements composantes d'enseignement supérieur nîmois : l'ESBAN et l'IFME.
Présidence	Président : Benoit Roig (élu le 06/12/2024)

Effectifs E-C titulaires

2023-24	82
---------	----

2022-23	82
---------	----

Source(s) : Open Data MESR

Maîtres de conférences et professeurs des universités exclusivement.

Fiche n° 16334, créée le 03/01/2025 à 15:06 - M&J le 08/01/2026 à 17:00

© News Tank Éducation & Recherche - 2026 - **Code de la propriété intellectuelle** : « La contrefaçon (...) est punie de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 euros d'amende. Est (...) un délit de contrefaçon toute reproduction, représentation ou diffusion, par quelque moyen que ce soit, d'une oeuvre de l'esprit en violation des droits de l'auteur. »